L’étiquette préalablement approuvée est valide jusqu’au 21/04/2024, conformément à la période d’abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le difénoconazole RVD2022-05. Il est possible d’obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d’homologation du produit dont vous demandez l’étiquette.

| GROUPES | 7 | 3 | FONGICIDES |
|---|---|---|---|

# Fongicide ASCERNITY[MC]

**une technologie du SOLATENOL®**

**FONGICIDE**

**CONCENTRÉ SOLUBLE**

**USAGE COMMERCIAL**

Pour la suppression à large spectre de maladies dans les pelouses.

**PRINCIPE ACTIFS :**
Benzovindiflupyr ..... 24 g/L
Difénoconazole ..... 79 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**POISON**
**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

N[O] D'HOMOLOGATION : **31527**
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**CONTENU NET :** 0.5 L - Vrac

**Syngenta Canada inc.**
140, Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau or les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.

Irrite les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Nocif si ingéré.

**Délai de sécurité (DS) : NE PAS** pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones de gazon traités jusqu'à ce que le fongicide ASCERNITY$^{MC}$ soit sec.

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (autres que les terrains de golf), comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeu, est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

## 6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non-terrestres. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Le benzovindiflupyr et le difénoconazole sont persistants et peuvent avoir un effet de rémanence. Il est recommandé ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec des produits contenant du benzovindiflupyr et/ou du difénoconazole la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

**Contenants réutilisables**
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants à remplissages multiples**
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

**Contenants recyclables**
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

ASCERNITY[MC] et SOLATENOL® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.

| GROUPES | 7 | 3 | FONGICIDES |
|---|---|---|---|

# Fongicide ASCERNITY[MC]
**une technologie du SOLATENOL®**

**FONGICIDE**

**CONCENTRÉ SOLUBLE**

**USAGE COMMERCIAL**

Pour la suppression à large spectre de maladies dans les pelouses.

**PRINCIPE ACTIFS :**
Benzovindiflupyr ..... 24 g/L
Difénoconazole ..... 79 g/L

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION**
**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**POISON**
**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

N[O] D'HOMOLOGATION : **31527**
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**
140, Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

# TABLE DES MATIÈRES

**Numéro de section**

**AVIS À L'UTILISATEUR** ..... **1.0**

**PREMIERS SOINS** ..... **2.0**

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** ..... **3.0**

**MISES EN GARDE** ..... **4.0**

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)** ..... **5.0**

**MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES** ..... **6.0**

**ENTREPOSAGE** ..... **7.0**

**ÉLIMINATION** ..... **8.0**

**RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT** ..... **9.0**

**MODE D'EMPLOI** ..... **10.0**
- **Application par voie terrestre** ..... **10.1**
  - **Directives de mélange** ..... **10.1.1**
  - **Directives de pulvérisation** ..... **10.1.2**
  - **Nettoyage de l'équipement** ..... **10.1.3**
- **Zones tampons sans pulvérisation** ..... **10.2**

**MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE** ..... **11.0**
- **Gazon** ..... **11.1**

**RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE** ..... **12.0**

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau or les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier connu. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 MISES EN GARDE

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.

Irrite les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Nocif si ingéré.

**Délai de sécurité (DS) : NE PAS** pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones de gazon traités jusqu'à ce que le fongicide ASCERNITY$^{MC}$ soit sec.

Appliquer le produit seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines (autres que les terrains de golf), comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeu, est faible. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement utilisé pour l'application et des réglages de pulvérisation.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Porter une combinaison ou une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et lunettes de protection pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et la réparation de l'équipement. Il n'est pas nécessaire de porter des lunettes de protection et des gants résistant aux produits chimiques pendant l'application.

Enlever immédiatement tout vêtement/ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. En absence de directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.

## 6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes non-terrestres. Respecter les zones tampons précisées dans la section MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire au minimum la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats proches du site traité, par exemple les haies et les boisés.

Le benzovindiflupyr et le difénoconazole sont persistants et peuvent avoir un effet de rémanence. Il est recommandé ne pas utiliser ce produit dans les sites traités avec des produits contenant du benzovindiflupyr et/ou du difénoconazole la saison précédente.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart des aliments de consommation humaine et animale et hors de la portée des enfants et des animaux. Pour éviter toute contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

## 8.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. Communiquer avec le fabricant et l'organisme de réglementation provincial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

**Contenants réutilisables**
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

**Contenants à remplissages multiples**
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

**Contenants recyclables**
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## 9.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

ASCERNITY est un fongicide à large spectre composé de deux matières actives ayant différents modes d'action. Il possède des propriétés préventives et assure la suppression des principales maladies des pelouses. Utiliser le fongicide ASCERNITY dans le cadre d'un programme de prévention contre les maladies.

## 10.0 MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

### 10.1 Application par voie terrestre

**Application à l'aide d'un pulvérisateur de grandes cultures:** **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

#### 10.1.1 Directives de mélange

Pour préparer la solution à pulvériser, mettre entre la moitié et les deux tiers de la quantité d'eau (eau propre) requise dans le réservoir du pulvérisateur et démarrer l'agitateur. Verser la quantité requise de fongicide ASCERNITY dans le réservoir et attendre que la dispersion soit complète. Mettre le reste de la quantité d'eau requise pour obtenir la concentration de pulvérisation appropriée. Maintenir l'agitation tout au long de la pulvérisation. Ne pas laisser le mélange dans le réservoir du pulvérisateur durant la nuit ou pendant des périodes prolongées. Ne préparer que la quantité de solution requise pour une utilisation immédiate. Les pulvérisateurs doivent être étalonnés avant l'application et soigneusement nettoyés immédiatement après l'application. Ne pas utiliser de produits à base de silicone avec le fongicide ASCERNITY en raison d'une possible phytotoxicité.

**Fongicide ASCERNITY en mélange :**

Si un mélange en cuve est souhaité, observer les directives, les précautions et les limites figurant sur l'étiquette de tous les produits d'association. Ne pas mélanger le fongicide ASCERNITY dans le réservoir du pulvérisateur avec d'autres pesticides à moins que des tableaux de compatibilité ou que votre expérience avec ce produit ne démontrent que le mélange est physiquement compatible, efficace et non dommageable dans les conditions d'utilisation prévues.

Afin de déterminer la compatibilité physique du fongicide ASCERNITY avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Parfois, le mélange de deux produits antiparasitaires ou d'un produit antiparasitaire avec un engrais peut avoir certains effets biologiques, notamment une réduction de l'efficacité du traitement antiparasitaire ou des dommages accrus à la culture. L'utilisateur doit communiquer avec Syngenta Canada inc. pour obtenir plus d'informations avant de mélanger tout produit antiparasitaire ou engrais qui n'est pas explicitement recommandé dans le présent document. L'utilisateur assume les risques de pertes découlant de l'utilisation de mélanges qui n'apparaissent pas sur la présente étiquette ou qui ne sont pas explicitement recommandés par

Syngenta Canada inc.

### 10.1.2 Directives de pulvérisation

1. Volume d'eau : Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 4 mL/100 $m^2$ ou selon les directives propres aux cultures et aux ravageurs inclus ci-dessous, le volume le plus GRAND étant à retenir. Un volume d'eau approprié contribue à assurer une bonne couverture.
2. Agitation dans le réservoir du pulvérisateur : Utiliser un agitateur à jet ou un tube d'injection de liquide qui permet une recirculation d'au moins 7 - 10 % du volume du réservoir par minute. **NE PAS** utiliser d'agitateur pneumatique.
3. Pompe : Des tamis doivent être utilisés pour protéger la pompe et éviter tout encrassement. Utiliser un tamis de 16 mailles ou plus *grossiers* du côté aspiration de la pompe. **NE PAS** installer de tamis sur le circuit de recirculation. Utiliser un tamis de 50 mailles ou plus *grossiers* entre la pompe et la rampe.
4. Buses de pulvérisation: des buses à jet plat de 80° ou 110° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou des buses à réduction d'air sont recommandées. Utiliser des tamis de buse de 50 mailles. **NE PAS** utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
5. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille fines selon l'ASAE.
6. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

### 10.1.3 Nettoyage de l'équipement

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser le fongicide ASCERNITY, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de fongicide ASCERNITY sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association pour prendre connaissance des directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
    1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, de cultures ou de mauvaises herbes en floraison, des puits ou de toute autre source d'eau.
    2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
    3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

### 10.2 Zones tampons sans pulvérisation

Une zone tampon sans pulvérisation n'est PAS requis pour :

- les utilisations avec un équipement d'application manuel permis sur cette étiquette.

- un pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage.

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres vulnérables (par ex. les prairies, les forêts, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

| **Méthode d'application** | **Culture** | **Zones tampons (mètres) requise pour protéger les :** | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | **habitats d'eau douce d'une profondeur :** | | **habitats estuariens/marins d'une profondeur :** | | **Habitats terrestres** |
| | | **inférieure à 1 m** | **supérieure à 1 m** | **inférieure à 1 m** | **supérieure à 1 m** | |
| **Pulvérisateur de grandes cultures** | Gazon | 25 | 3 | 1 | 1 | 1 |

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

## 11.0 MODE D'EMPLOI SELON LA CULTURE

### 11.1 Gazon

| **Culture** | **Gazon : Terrains de golf** |
|---|---|
| **Maladies supprimées** | **Anthracnose** (*Colletotrichum cereale*)<br>**Moisissure rose des neiges** (*Microdochium nivale*)<br>**Fil rouge** (*Laetisaria fuciformis*) |
| **Dose** | 31 mL/100 $m^2$ ou 3,1 L/ha |
| **Intervalle entres les traitements** | 14 jours |
| **Nombre maximal d'applications par année** | 2 |
| **Maladie supprimée** | **Plaque brune** (*Rhizoctonia solani*) |
| **Dose** | 31 mL/100 $m^2$ ou 3,1 L/ha |
| **Intervalle entres les traitements** | 14-21 jours |
| **Nombre maximal d'applications par année** | 2 |

| | |
|---|---|
| **Maladie supprimée** | **Brûlure en plaques** (*Sclerotinia homeocarpa)* |
| **Dose** | 31 mL/100 $m^2$ ou 3,1 L/ha |
| **Intervalle entres les traitements** | 14-21 jours |
| **Nombre maximal d'applications par année** | 2 |
| **Moment du traitement/ directives** | Pour une suppression optimale, utiliser dans le cadre d'un programme de lutte intégrée.<br><br>Commencer les traitements lorsque les conditions sont favorables au développement des maladies et/ou avant l'apparition de symptômes.<br><br>En cas de forte infestation, utiliser l'intervalle de retraitement le plus court.<br><br>Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. De 4 à 8 litres d'eau par 100 $m^2$ sont recommandés.<br><br>L'utilisation des buses AI ou XR est recommandée.<br><br>Appliquer après la tonte.<br><br>Laisser sécher complètement la zone traitée avant d'irriguer.<br><br>**NE PAS** appliquer plus de 62 mL de produit/100 $m^2$/année (6,2 L de produit/ha/an) sur le gazon.<br><br>**NE PAS** effectuer plus de deux applications consécutives de fongicide ASCERNITY (les fongicides de groupe 3 et groupe 7) avant d'alterner avec un fongicide ayant une mode d'action différent et homologué pour la même maladie. |

## 12.0 RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, fongicide ASCERNITY, fongicide du groupe 7 (classe des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase [SDHI]) et fongicide du groupe 3 (classe des triazoles (IDM)). Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au benzovindiflupyr, au difénoconazole et à d'autres fongicides des groupes 7 ou 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :**

Dans la mesure du possible, alterner le benzovindiflupyr ou d'autres fongicides du groupe 7 et le difénoconazole ou d'autres fongicides du groupe 3 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes pathogènes.

Bien que le fongicide ASCERNITY contienne deux ingrédients actifs, le benzovindiflupyr et le

difénoconazole, pour certaines maladies, il se peut que seul un des ingrédients actifs soit efficace contre l'agent pathogène responsable. Des stratégies appropriées de gestion de la résistance devraient être respectées dans le cadre de n'importe quel programme d'application des pesticides, y compris l'alternance du fongicide ASCERNITY avec des fongicides autres que ceux des groupes 7 et 3.

Ne pas effectuer plus de 2 traitements consécutifs, sauf indication contraire dans la section portant sur la culture.

**NE PAS** appliquer à des doses inférieures à celles recommandées sur l'étiquette.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides d'un groupe différent et qui sont efficaces contre le pathogène cible si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et d'assolement, tenant compte de la résistance des végétaux hôtes, de l'impact des conditions environnementales sur le développement des maladies, des seuils économiques de traitement et faisant place à des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Dans la mesure du possible, utiliser des modèles de prévision des maladies pour appliquer les fongicides au bon moment.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, **NE PAS** augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent et pour lequel le pathogène n'a pas développé de résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à l'adresse www.syngenta.ca.

ASCERNITY$^{MC}$ et SOLATENOL® sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.